

VIDÉO | Les chiffres de la pollution du broyeur à Aubange, Ecore répond aux questions - 30-04-2021 19:27:00

Aubange -

Pourquoi les dépassements sont plus importants en 2020 qu'en 2019? Comment garantir l'efficacité des futures installations de filtration?... Ecore répond à nos questions sur son broyeur à métaux.



D'un côté, Alain Didier, délégué à la gestion journalière du site Ecore d'Aubange, et Michel Dubois, directeur commercial du groupe Ecore. De l'autre l'avocat de la société, Marc Kauten. Sur un écran, en visioconférence, Gaylord Renard, responsable Recherche et Développement chez Ecore.

Tel est le comité choisi par la société de recyclage de métaux pour répondre à nos questions.

Cela n'aura échappé à personne, les broyeurs à métaux et leurs rejets polluants, occupent en ce moment le devant de la scène médiatique. Les sociétés de recyclage, jusque-là frileuses face à une communication qu'elles ne maîtrisent pas de bout en bout, comprennent qu'il est temps de se montrer plus transparentes.

Il y a une quinzaine de jours, Ecore nous avait déjà détaillé **les investissements prévus cette année (2,5 millions d'euros)** pour réduire drastiquement ses rejets de poussières dans l'air. Cette fois, après que nous ayons eu accès aux rapports d'autocontrôle que la société est obligée de communiquer à l'administration wallonne, Ecore apporte ses explications à des dépassements interpellants.

Pourquoi les dépassements sont plus importants en 2020 qu'en 2019?

Étrange, alors qu'on demande aux sociétés de recyclage de métaux de se plier aux nouvelles normes au plus vite, à Aubange, les seuils de quatre paramètres (PCB, PBDE, phtalates et composés organiques volatils) sont davantage dépassés en 2020 qu'en 2019 (voir le tableau ci-dessous), malgré la mise en œuvre d'un prototype pour le traitement des poussières.

«Le pilote ne peut être testé que sur une partie infime des flux, de l'ordre de 2 à 3%», explique Gaylord Renard. Il n'a donc pas d'impact global.

Les différences à la hausse entre 2020 et 2019 ne semblent pas avoir marqué les représentants d'Ecore. «Les discordances ne sont pas marquantes», selon Alain Didier. Les valeurs ont tout de même plus que doublé pour les PBDE. «Le flux dans le broyeur n'est pas continu, ni

homogène», nous explique-t-on. Effectivement, c'est l'une des particularités du recyclage des métaux: la qualité de la matière recyclée est très fluctuante, ce qui impacte bien évidemment les rejets.

Depuis mars 2021, le procédé de brumisation des poussières au sein du broyeur est totalement fonctionnel, ce qui, selon l'entreprise, devrait permettre une réduction des poussières de l'ordre de 50 à 60%. Ce vendredi matin, une équipe du laboratoire agréé SGS était justement occupée à prélever des échantillons au niveau de la cheminée du broyeur. À voir si les résultats d'analyse seront meilleurs.

Avec les nouveaux systèmes de filtration, Ecore arrivera-t-elle à respecter toutes les normes?

Pas sûr du tout. Ecore s'est engagée à ce que l'ensemble des nouveaux systèmes de filtration soient mis en place au 1er novembre (filtre à manche cet été, ultrafiltration et filtres à charbon actif cet automne).

L'entreprise annonce une réduction des poussières de l'ordre de 99%. Les riverains peuvent donc s'attendre une nette diminution des retombées? «Nous ne sommes pas les seuls industriels sur la zone, rappelle Alain Didier. On ne va pas diminuer les poussières de tout le zoning.»

Comme les technologies pour arriver en dessous des normes wallonnes n'existent pas sur le marché, aucune société ne s'engage à garantir les résultats avec les prototypes développés.

Au niveau des phtalates notamment, cela paraît très compliqué. «On est sur des seuils tellement bas qu'on les trouve dans des couloirs de bureau. Ils sont à la limite du détectable par certains laboratoires d'analyse», avance Gaylord Renard.

Comment garantir l'efficacité des nouveaux systèmes de filtration?

Vous l'aurez compris, si Ecore se rapprochera au maximum des normes, il n'est pas certain que l'entreprise passe sous la barre. Au-delà de cette inconnue, les riverains s'inquiètent de l'encrassage des futurs filtres. «Les filtres à charbon actif sont relativement sensibles, convient Gaylord Renard. Ils peuvent s'encrasser très vite.» Voilà pourquoi avant cette ultime étape, un procédé d'ultrafiltration va permettre de retenir les poussières les plus fines, de l'ordre de 0,5 mgr contre 5 mgr habituellement.

Les filtres à charbon actif se trouveront dans trois bâtiments, type conteneur industriel. «Une alarme nous préviendra quand les filtres seront encombrés et ils seront ensuite traités par une société spécialisée», explique Alain Didier.

Une partie des rejets atmosphériques d'Ecore

Les données de ce tableau proviennent des analyses d'autocontrôle réalisées par un laboratoire agréé, en l'occurrence, SGS. Des analyses que la société Ecore est obligée d'effectuer deux fois par an. **Nous avons retenu trois des 17 paramètres seulement**, trois paramètres qui sont systématiquement dépassés.

Ces trois composés chimiques sont potentiellement nocifs pour la santé, en cas d'exposition de longue durée. Certains sont cancérigènes, d'autres sont des perturbateurs endocriniens.

Pourquoi ne pas avoir repris les données avant 2018? Tout simplement parce que **ces substances n'étaient pas analysées auparavant**. Et elles ne le sont toujours pas dans d'autres pays et régions d'Europe, concernant les rejets des broyeurs à métaux.

C'est l'introduction des nouvelles normes wallonnes en 2018, les plus strictes en la matière, qui permet de dire que les broyeurs à métaux, comme celui d'Aubange, polluent l'air. En d'autres termes, si le broyeur était de l'autre côté de la frontière, il ne polluerait pas selon la législation en vigueur. D'ailleurs, en 2017, les rejets atmosphériques d'Ecore, à l'exception d'un critère, étaient conformes.

Du tableau ci-dessus, on pourrait conclure qu'en 2020, Ecore a dépassé en moyenne plus de 52 fois la norme (la valeur limite d'émission) des PCB totaux. En théorie oui, sauf qu'un autre indicateur entre en ligne de compte: **le débit massique**. S'il est inférieur à 100 gr/an, on ne tient plus compte du seuil. Ce débit varie en fonction des heures de fonctionnement du broyeur (2238 heures de fonctionnement répertoriées pour Ecore) et de la matière injectée dans le broyeur. En 2020, au niveau des PCB, ce débit massique était en moyenne de 701 gr/an chez Ecore à Aubange. En tenant compte de ce débit et du flux annuel minimal à maximal, le laboratoire agréé SGS conclut à des dépassements variant entre 1,3 et 17 fois la valeur limite d'émission en 2020.

Au niveau des PBDE, il faut également tenir compte d'un débit massique spécifique.

Signalons, qu'Ecore dépasse également les normes de rejet au niveau des composés organiques volatils, avec une moyenne de 99 mg/m³ en 2020 pour un seuil fixé à 20 mg/m³.

Vite-dit

Sanctions?

La société Ecore a été auditionnée par le bourgmestre d'Aubange François Kinard. Comme elle ne respecte pas son permis d'environnement, elle risque des sanctions. Elle est en attente d'une décision.

Pas producteurs de PCB

On aurait tendance à l'oublier, les sociétés de recyclage ne produisent pas les polluants. Ces composés toxiques sont présents dans les matériaux qu'elles recyclent. Ainsi, on retrouve des PCB, interdits depuis les années 80 en Belgique, dans des condensateurs, des isolants électriques, des résistances de frigo... «Les matériaux sont dépollués, mais le problème est plus complexe que cela»

Quid des explosions?

C'est moins fréquent, mais les riverains entendent encore parfois des explosions sur le site d'Ecore. «Les murs en tremblent», nous confiait un riverain. Pas très rassurant.

Généralement, il s'agit de bouteilles ou de bonbonnes de gaz qui explosent. «Cela fait du bruit, mais ce n'est pas dangereux en soi, le broyeur est blindé», avance Alain Didier.

Les bouteilles et bonbonnes de gaz sont triées et mises de côté. Certaines échappent à la vigilance. «On a mis en place un pré-broyage, où la vitesse de rotation est plus lente, explique Alain Didier. Une bouteille ne va pas être frappée mais déchirée, ce qui évite l'explosion.»

Un numéro vert

Un numéro vert a été mis en place afin de faciliter le dialogue avec les riverains: 0800 113 61. Rappelons qu'Ecore souhaite créer un comité de riverains, et organiser des journées portes ouvertes.

88 millions d'euros en 2020

Le site d'Ecore à Aubange c'est 88 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2020, entre 20 000 et 25 000 tonnes de déchets métalliques traités chaque mois, dont une partie repart vers la

sidérurgie.

Ecore c'est aussi 40 emplois temps-plein, et une quarantaine d'autres personnes qui travaillent sur site. Un site de 13 hectares qui comprend notamment un broyeur, une cisaille, une presse, une installation de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le groupe Ecore, c'est 104 implantations réparties en Europe et en Asie. Un acteur majeur du marché international du recyclage.

Depuis les années 80

La société de recyclage fait partie du paysage aubangeois. Elle a été implantée au début des années 80 par la famille Paridans. Quelques années plus tard, c'est la faillite. L'implantation est reprise par Alfred Grosjean, dont la famille créera le groupe Comet. Puis le site passera sous le giron de Recylux, qui sera repris par Ecore en 2011.

LP (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**